

Fédération Européenne des Loisirs Aériens

Affiliée **CEDAG** *

Le Vol Loisir !



* Comité Européen des Associations d'Intérêt Général

C'est quoi la FELA ?

- Une association **omnisports de l'aviation ultralégère** de droit français (fondée le 1er juillet 1996) qui fédère des structures associatives et professionnelles de différents pays européens (Belgique, Espagne, France, Grèce, Pays-Bas, Suisse). Elle est membre du **Comité Européen des Associations d'intérêt Général (CEDAG)**.
- Elle a pour objet exclusif de promouvoir et de défendre le **vol loisir** par une pratique sûre et responsable et en toute sécurité par le plus grand nombre. Elle promeut aussi ce vol pour les personnes à mobilité réduite (*Handisport*).
- Dans le domaine du **vol ultra-léger motorisé (ULM)**, elle agit pour la **DÉRÉGLEMENTATION de TOUS les appareils MONOPLACE** dont la masse à vide n'excède pas 115 kg, le réservoir 20 litres, la vitesse à la puissance maximale 100 km/h, la vitesse de décrochage 45 km/h. C'est ce qui prévaut et fonctionne parfaitement aux Etats-Unis (sous la référence «Part 103» de l'Administration Fédérale de l'Aviation - FAA) depuis... octobre 1982 !
- **Seule fédération omnisports de l'aviation ultralégère**, avec la **FELA**, nul besoin d'être adhérent à autant de fédérations qu'il existe de pratiques, **un seul contrat d'assurance RC permet de les couvrir TOUTES**.

Apprendre le Vol Libre en Parapente et Deltaplane



Les écoles associatives et professionnelles agréées **FELA** forment les pilotes jusqu'au brevet **FELA** mono et biplace. La liste est consultable sur www.aerofela.org

Les brevets et qualifications délivrés par les autres fédérations en Europe sont reconnus équivalents par la FELA.

Apprendre le Vol en PULMA et autres ULM

La **FELA** référence des écoles associatives et professionnelles de toutes classes où vous recevrez une formation de qualité vous permettant de pratiquer le vol loisir responsable et serein.

La liste est consultable sur

www.aerofela.org



VOLER BIEN ASSURÉ !



Contrat à tacite reconduction valable 1 an de date à date

Garanties valables dans le monde entier

(sauf pays sous embargo par la Belgique et/ou par la France et/ou par l'ONU)

www.saam-assurance.com/devis/souscription-en-ligne-volpack/?idref=95



Contrat vol moteur valable du 1er juillet au 30 juin

Limites géographiques : Europe et pays riverains de la Méditerranée, incluant le Maroc, la Tunisie, la Turquie, Israël et les Iles Canaries, les DROM/POM/COM/TOM et les Antilles Néerlandaises.

Sont assurables uniquement les ULM identifiés en France

www.aiscale.fr/contact.html

La fédération de toute l'aviation ultralégère

Fédération Européenne des Loisirs Aériens

Maison des Associations - Bureau 110

63 avenue Pasteur - 10000 Troyes - France

www.aerofela.org